

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID : 026-212601314-20241217-2024_12_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Arrondissement de NYONS
CANTON DIEULEFIT - Commune d'EYZAHUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024
Convocation du 11 décembre 2024

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Membres présents à la séance

G. Bernard, C. Bochaton, M. Brezzo, J. Chabanas, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian

Absent : S. Giliotti,

Excusés : M. Aubert, MC Rey

Président de séance : F. Simian.

Secrétaire de séance : C. Poncet

Délibération 2024-12-05

**Objet : Désignation des représentants
de la commune d'Eyzahut à la
commission PLUiH de la CCDB**

L'an deux mille vingt quatre le 17 décembre à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Fabienne SIMIAN, Maire.

Considérant la délibération de prescription du PLUiH de la communauté de communes Dieulefit Bourdeaux

Considérant la charte de gouvernance délibérée aussi qui fixe la commission PLUiH dans laquelle chaque commune est représentée par 2 élus.es

La commune d'Eyzahut doit désigner 2 représentants à la commission PLUiH

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Propose les représentants suivants :

- Fabienne Simian

-Guillaume Bernard

Acte rendu exécutoire par la maire sus.
compte tenu de la réception en Préfecture le
et publication ou notification du

Fait et délibéré les jours, mois et an que des-

La Maire,
Fabienne SIMIAN

